

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES DISPOSITIFS DE VIDEOPROTECTION AUPRES DE FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DÉCISION N° DM-21-028 EN DATE DU 15 JANVIER 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité et son décret d'application modifié ;

VU la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme ;

VU la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'extension des dispositifs de vidéo protection sur l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet pourrait être en partie financée par l'Etat, dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, à hauteur de 50 % du montant des travaux ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'une subvention pour l'équipement en vidéo-protection ;

DÉCIDE

DE SOLLICITER auprès de l'Etat une subvention de **88 933 € HT** pour procéder à l'extension des dispositifs de vidéo-protection sur l'année 2021 d'un montant global de **177 867€HT** afin de faire face aux enjeux de la sécurité.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20210115-Imc1H8056H1-AR Date de réception en Préfecture : 15/01/2021

Date de Publication: 15/01/2021

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20210115-lmc1H8056H1-AR Date de réception en Préfecture : 15/01/2021

Date de Publication : 15/01/2021